

## DESCRIPTION DE POSTE

### Directeur – Projets spéciaux

#### RÉSUMÉ

Relevant du directeur général, le titulaire du poste agit sur la préparation du territoire pour du développement économique futur. Il est responsable de planifier et d'exécuter les démarches qui permettront d'élargir l'assiette fiscale de la Ville de Dieppe au centre-ville et dans le Parc industriel de Dieppe.

#### RESPONSABILITÉS

- Réaliser les objectifs du plan stratégique en relation avec le développement du territoire – maximiser les espaces actuels et préparer l'expansion et la rentabilisation des investissements immobiliers.
- Réaliser des études économiques et des rapports permettant de mieux identifier des opportunités économiques au centre-ville.
- Offrir des conseils aux divers services municipaux sur les dossiers ayant des impacts économiques et sur les tendances selon les perspectives de développement.
- Préparer et présenter des dossiers et faire des recommandations au conseil d'administration d'Expansion Dieppe et au conseil municipal.
- Travailler de concert avec différents partenaires et intervenants au niveau local, provincial et fédéral dans les liaisons d'affaires industrielles et commerciales afin de stimuler l'économie locale et de générer des projets novateurs.
- Participer à la conception, la planification et le développement des zones de développement.
- Planifier, négocier et faire l'acquisition de propriétés stratégiques dans les zones de développement.
- Travailler de concert avec les locataires et propriétaires au centre-ville pour améliorer la zone du centre-ville.
- Diriger les appels de projets immobiliers conformément aux visions établies dans les Plans directeurs.
- Assister à des événements d'affaires ciblés au sein de regroupements économiques (agences, conseils d'administration, comités, groupes de travail et autres) sur la scène locale, régionale, provinciale et nationale afin de promouvoir les attraits économiques de la municipalité.
- Effectuer d'autres fonctions connexes attribuées.

#### QUALIFICATIONS MINIMALES

- **Éducation**  
Baccalauréat en ingénierie, administration, économie, urbanisme ou un domaine connexe, ou une combinaison équivalente d'études postsecondaires et d'expérience.
- **Expérience**  
Huit (8) ans d'expérience dans le domaine municipal, en urbanisme, en développement économique, en développement des affaires ou en développement immobilier ou combinaison équivalente d'études et d'expérience.
- **Connaissances**  
- Connaissance des principes, des pratiques et des procédures de gestion et de développement économique.

- Connaissance des lois, des règlements et des codes locaux, provinciaux et fédéraux applicables concernant la gestion gouvernementale générale et le développement économique.
- Connaissance de la gestion municipale.
- Connaissance de la suite Microsoft Office (Outlook, Word, Excel, Powerpoint)
- Connaissance des deux langues officielles à l'oral et à l'écrit.

- **Compétences**

- Avoir de l'entregent, dynamisme, tact et diplomatie.
- Capacité de négocier des contrats et rédiger des propositions claires et convaincantes.
- Compétences en gestion de projets.
- Capacité de bien comprendre le principe d'analyse et de rentabilité et sait comment l'influencer.
- Capacité à identifier les opportunités, à fixer des objectifs et à exécuter le plan d'action.
- Compétences liées à l'organisation, à l'établissement des priorités et au suivi.
- Capacité d'adaptation aux situations imprévues et une bonne capacité de travailler sous pression.
- Capacité de gérer des renseignements commerciaux et des renseignements des clients confidentiels et de nature sensible.
- Capacité de travailler de façon autonome ou en équipe.
- Doté d'un sens aiguisé des affaires, habileté à identifier les opportunités orientées sur les résultats.
- Habileté en relations publiques et interpersonnelles.

#### **HORAIRE DE TRAVAIL**

- Trente-cinq (35) heures par semaine.

#### **SALAIRE**

- En fonction de l'échelle salariale en vigueur.

**Les tâches indiquées dans la présente description de poste ont uniquement pour but d'illustrer les différents types de travail qui pourrait être effectué. L'omission de certains énoncés de tâches ne les exclut pas du poste si le travail est semblable, lié ou une affectation logique au poste.**